



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3647

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Abdel Ouahab et Fataha BERRIME-EL YAKHLOUFI** demeurant **Collegelaan 108 à 2100 DEURNE**.

Le terrain concerné est situé **rue Peetermans 33 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2^{ème} division, section E, n° 110 L 49**.
Le projet vise à **"régulariser la division de l'habitation unifamiliale en trois appartements et un studio"** et présente les caractéristiques suivantes : écarts au Guide communal d'urbanisme (G.C.U. du Collège communal du 23 avril 2018), à savoir : le projet proposé ne répond pas aux articles 54, 57, 106, 107 et 134.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **11 septembre 2026 au 25 septembre 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE